



Conditions Générales de Ventes

Article 1 : Acceptation des conditions

- Les présentes conditions générales de vente sont modifiables à tout moment sans préavis.
- Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre JPC SOFTQUAL et son client, les deux parties les acceptant sans réserve. Ces conditions générales de vente prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tous autres documents, sauf dérogation préalable, expresse et écrite de la part de JPC SOFTQUAL

Article 2 : Produits

- Les produits commercialisés par JPC SOFTQUAL sont des produits dérivés ou complémentaires de son activité d'expertise et de conseil. Ces derniers sont protégés par licence et copyright et ne peuvent en aucun cas être reproduits, copiés même partiellement, loués ou prêtés même gratuitement à un tiers
- Les photographies illustrant les produits sont données à titre purement indicatif et n'entrent pas dans le champ contractuel. Si des erreurs s'y sont introduites, la responsabilité de JPC SOFTQUAL ne pourra en aucun cas être engagée.

Article 3 : Commande

- L'enregistrement des commandes se fait par courrier au siège social de JPC SOFTQUAL –13 rue de la source 69360 Communay.
- JPC SOFTQUAL se réserve le droit de refuser toute commande d'un client avec lequel existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.
- Les informations énoncées par l'acheteur, lors de la prise de commande engagent celui-ci : en cas d'erreur dans le libellé des coordonnées du destinataire, le vendeur ne saurait être tenu pour responsable de l'impossibilité dans laquelle il pourrait être de livrer le produit.

Article 4 : Paiement

- Toute commande doit être réglée par chèque émis en euros à l'ordre de :
- JPC SOFTQUAL – 13 rue de la source 69360 Communay
- Ou par RIB à Crédit Agricole Centre Est (Relevé à demander)
- L'encaissement du chèque est effectué dès réception et la commande considérée effective sous cette condition.
- TVA acquittée sur encaissement, passée la date d'échéance, des pénalités de retard sont exigibles aux taux de 3 fois le taux d'intérêt loégal (loi 2008-776 du 4 août 2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (décret 2012-1115 du 2 octobre 2012)

Article 5 : Conditions de livraison

- La livraison s'effectue dans un délai de 72 heures maximum (hors délais postaux) à compter de la date de commande effective (délai moyen constaté). Le délai de 72 heures n'est pas un délai de rigueur et en cas de non respect, JPC SOFTQUAL ne pourra voir sa responsabilité engagée.
- En aucun cas les conditions de livraison ne prévoient la prise en charge de la pose et/ou de l'installation des produits commandés.
- L'utilisation de ces derniers reste à la seule charge et sous la responsabilité du CLIENT.
- JPC SOFTQUAL conserve la propriété des produits commandés jusqu'au paiement effectif intégral de leur prix par le client.
- Si pour quelque raison que ce soit, le produit ayant été livré au client, celui-ci n'a pas effectué le paiement, JPC SOFTQUAL pourra reprendre le produit.
- Nonobstant ce qui précède, le client devient responsable des produits dès leur livraison. Le transfert de propriété des produits au profit de l'acquéreur ne sera réalisé qu'au complet paiement du prix par l'acquéreur et ce qu'elle que soit la date de livraison des dits produits.

Article 6 : Responsabilité

- JPC SOFTQUAL ne peut être tenu pour responsable des dommages de toutes natures, tant matériels qu'immatériels ou corporels, qui pourraient résulter de la mauvaise utilisation des produits commercialisés.

En particulier, il appartient au client d'assurer la sauvegarde de ses données par tout moyen à sa convenance.

- La responsabilité de JPC SOFTQUAL sera en tout état de cause, limitée au montant de la commande et ne saura être mise en cause pour de simples erreurs ou omissions qui auraient pu subsister malgré toutes les précautions prises dans la présentation des produits.

Article 7 : Résiliation

- Le présent bon de commande se trouverait résilié de plein droit sans accomplissement d'aucune formalité en cas de survenance d'un cas de force majeure rendant impossible la poursuite de la prestation.

Article 8 : Droit applicable – Règlement des litiges

- Il est rappelé qu'en règle générale et sous réserve de l'appréciation des tribunaux, le respect des dispositions du présent contrat relatives à la garantie contractuelle suppose :
- que l'acheteur honore ses engagements financiers envers le vendeur
- que l'acheteur utilise le produit de façon normale

- Les réclamations ou contestations seront toujours reçues avec la plus grande attention.
- Le présent bon de commande est régi par le droit français. Les parties conviennent qu'en cas de différend sur son interprétation, son exécution et/ou sa résiliation, elles s'efforceront de parvenir à un règlement amiable. A défaut d'accord amiable, le Tribunal de Commerce de Lyon (Rhône) sera seul compétent.
- Le client reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la passation de la commande, des conditions générales de vente énoncées et déclare expressément les accepter sans réserve.